



Grievance Transmittal Form

Formulaire de transmission des griefs

EMPLOYER'S GRIEVANCE NO. / N° DE GRIEF DE L'EMPLOYEUR : _____

SECTION 1

Level 2 Palier 2	Level 3 Palier 3	Other Levels Autres paliers
------------------	------------------	-----------------------------

SECTION 2

TO BE COMPLETED BY EMPLOYEE

À REMPLIR PAR L'EMPLOYÉ (E)

Surname Nom de famille	Given names Prénoms	Telephone No. N° de téléphone
Employer, Department or agency Employeur, ministère ou organisme	Branch/division/section Direction/divison/section	Work location Lieu de travail
<p>_____</p> <p>Employee signature Signature de l'employé(e)</p>		<p>_____</p> <p>Date</p>

SECTION 3

TO BE COMPLETED BY BARGAINING AGENT REPRESENTATIVE

À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DE L'AGENT NÉGOCIATEUR

<p>Approval for presentation of grievance and agreement to represent employee are hereby given Par la présente, j'autorise la présentation du grief et j'accepte de représenter l'employé(e)</p> <p>_____</p> <p>Signature of bargaining agent representative Signature du représentant de l'agent négociateur</p> <p>_____</p> <p>Date</p>		
Bargaining agent Agent négociateur	Bargaining unit/component Unité de négociation/Élément	
Name of local bargaining agent representative Nom du représentant local de l'agent négociateur	Telephone No. N° de téléphone	Facsimile No. N° de télécopieur
Address for contact Adresse aux fins de communication		E-mail address Adresse électronique

SECTION 4

TO BE COMPLETED BY IMMEDIATE SUPERVISOR OR LOCAL OFFICER IN CHARGE

À REMPLIR PAR LE SUPERVISEUR IMMÉDIAT OU LE RESPONSABLE LOCAL

Name and title of management representative Nom et titre du représentant de la direction	Date transmittal received Date de réception de la transmission
Signature	

Once completed and signed by all parties copies to be distributed as follows:: copy to Employee, copy to Bargaining Agent, copy to the Employer/copie au employeur

Une fois que le formulaire est rempli et signé par toutes les parties, en remettre une copie à la partie plaignante, au représentant de l'agent négociateur et au représentant de l'employeur.

